



SAGE Baie de Lannion

Plan de Lutte contre les Algues Vertes

Contrat territorial des Baies de la Lieue de Grève et du Douron

Lannion – 21 septembre 2022



Sommaire



1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

2/ Vers un nouveau programme PLAV 3

3/ Programme d'action 2022-2024

1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

Plan de lutte contre les algues vertes porté par

- Lannion-Trégor Communauté pour la Lieue de Grève
- Morlaix Communauté pour le Douron



Exploitations sur les 2 BV	Lieue de Grève	Douron
Nombre d'exploitations (RPG2019) ayant plus de 3ha sur le bassin versant	139 exploitations	157 exploitations
Surface Agricole Utile (SAU) (ha)	6 290	6 070

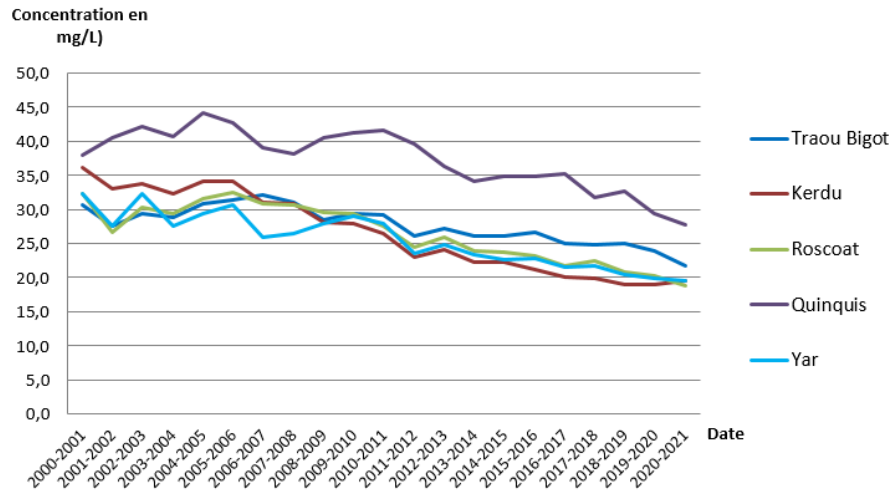
Bilan des surfaces engagées dans le PLAV 2	
Lieue de Grève	5 418 Ha soit 86 % de la SAU 74 % des exploitations
Douron	3 855 ha soit 63 % de la SAU 58 % des exploitations

Bilan des engagements agro-environnementaux sur la Lieue de Grève	
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	62 MAEC systèmes signées entre 2015 et 2021 2 802 ha engagés (44% de la SAU)
Agriculture biologique	27 exploitations correspondant à 16% de la SAU

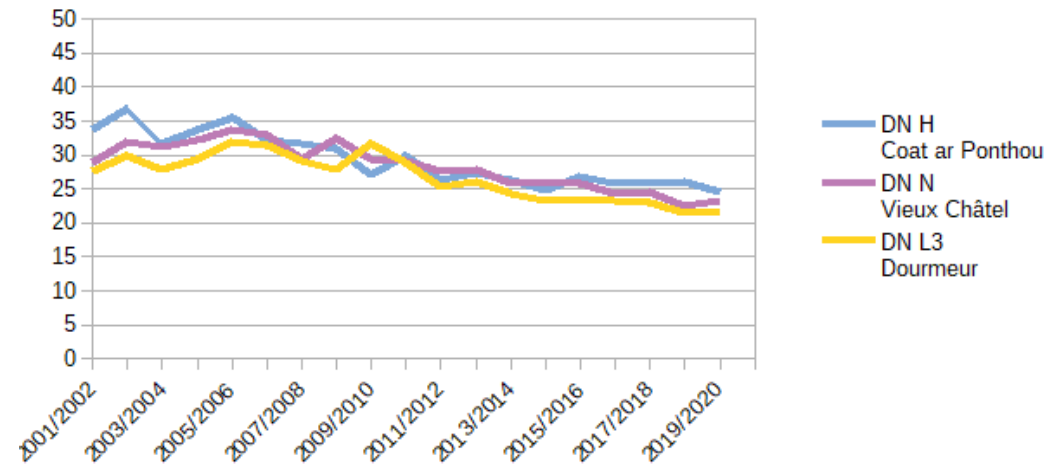
1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

> BAISSÉ DES CONCENTRATIONS EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU

Concentration aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021



Evolution des concentrations moyennes en nitrates sur le Douron et le Dourmeur de 2001 à 2021

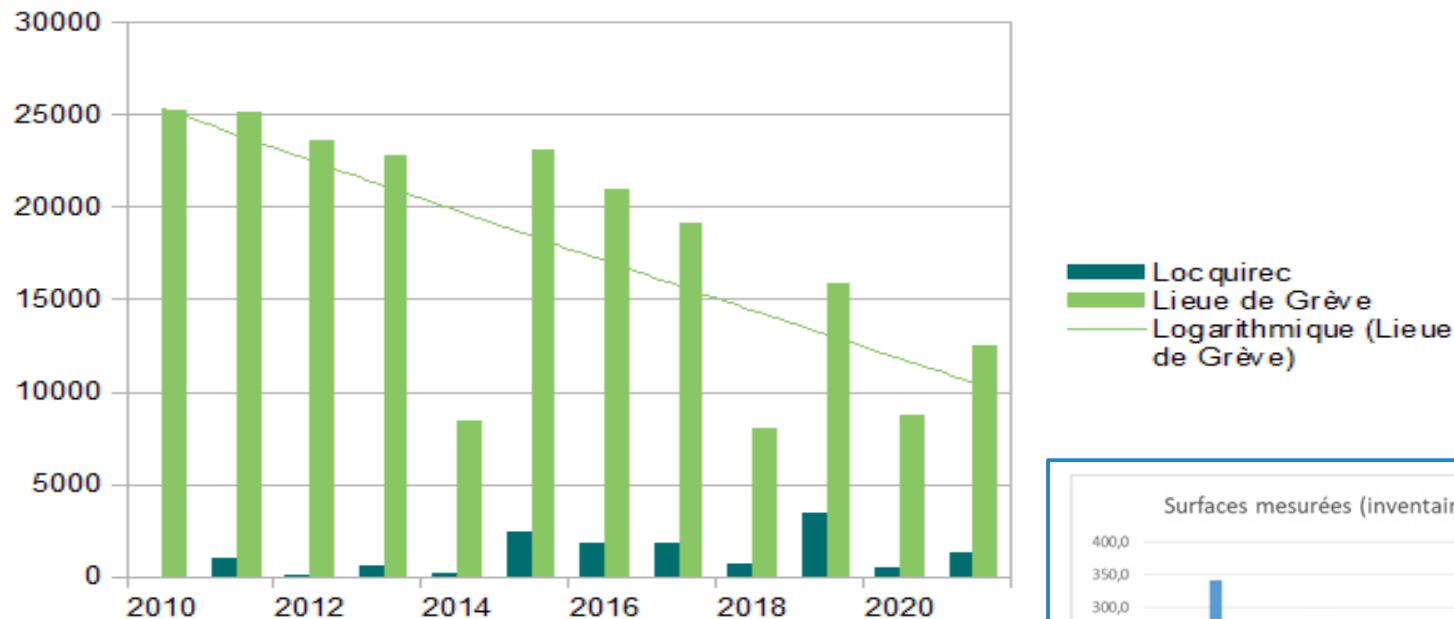


Qualité de l'eau dans les cours d'eau (Nitrates)	Q90 (en mg/l)	Concentration moyenne (en mg/l)
Douron 2020-2021	28,6	22,7
Lieue de Grève 2020-2021		
Yar (contrib =60%)	26	19.6
Roscoat (contrib = 27%)	22	18.8
Kerdu (contrib = 9 %)	26	19.5
Quinquis (contrib =3 %)	35	27.8
Traou Bigot (contrib = 1 %)	27	21.7

1/ Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron

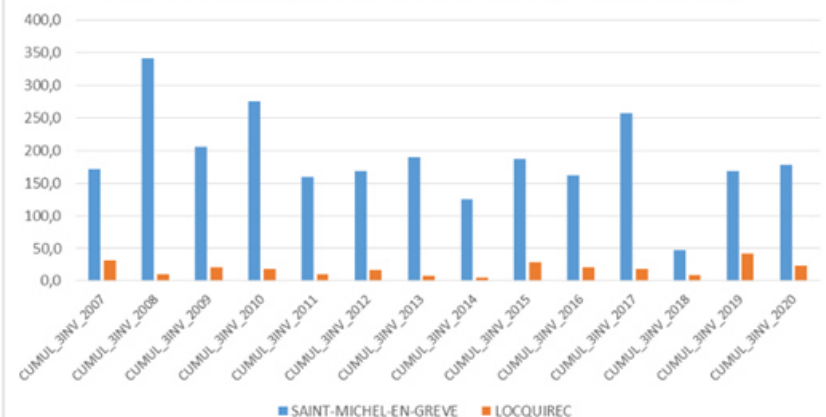
> BAISSÉ DES VOLUMES D'ALGUES VERTES RAMASSÉES

Evolution des volumes d'algues ramassées depuis 2010 sur la baie de la Lieue de Grève et l'anse de Locquirec



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les 2 sites représentant le plus de surface « Saint Michel en Grève » et « Locquirec » (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)

Surfaces mesurées (inventaire RCS, cumul 3 inventaires annuels)



2/ Vers un nouveau programme PLAV3



La construction du **programme d'action du PLAV3** s'est nourrie des **conclusions/recommandations de la Cour des comptes** qui souligne dans son rapport que les résultats précités ont été atteints grâce au **travail de concertation mené de longue date** sur les territoires.

Extraits du rapport de la Cour des comptes 2021 :

Cahier territorial Lieue de Grève :

“Le bassin versant de la Lieue de Grève a déployé dès le début des années 2000 des actions afin de réduire l’empreinte agricole sur la qualité de l’eau (...). Ce projet cohérent autour des changements de système, bien que plus exigeant pour les exploitations engagées, a suscité une adhésion forte qui n’a, contrairement aux autres bassins algues vertes, pas connu d’affaiblissement entre les deux Plav. Le taux d’engagement élevé des agriculteurs – de l’ordre de 80 % de la SAU depuis le début des années 2000 – est un facteur d’efficacité important des actions conduites...” « La continuité des actions au-delà du PLAV en cours est d’autant plus souhaitable que le projet repose sur des changements de système s’inscrivant dans le temps long »

Cahier territorial Douron :

“La démarche des Plav bénéficie d’une forte implication du porteur de projet, qui s’est donné les moyens de mettre en place et d’entretenir des relations étroites avec les agriculteurs engagés dans la démarche”

La Cour des comptes souligne également qu’en dépit d’une capacité restreinte des porteurs de projet à influencer sur le contexte global dans lequel s’inscrivent les contrats territoriaux (outils d’accompagnement financier, foncier, économie agricole...) l’objectif de limitation significative de la prolifération des algues vertes paraît atteignable.

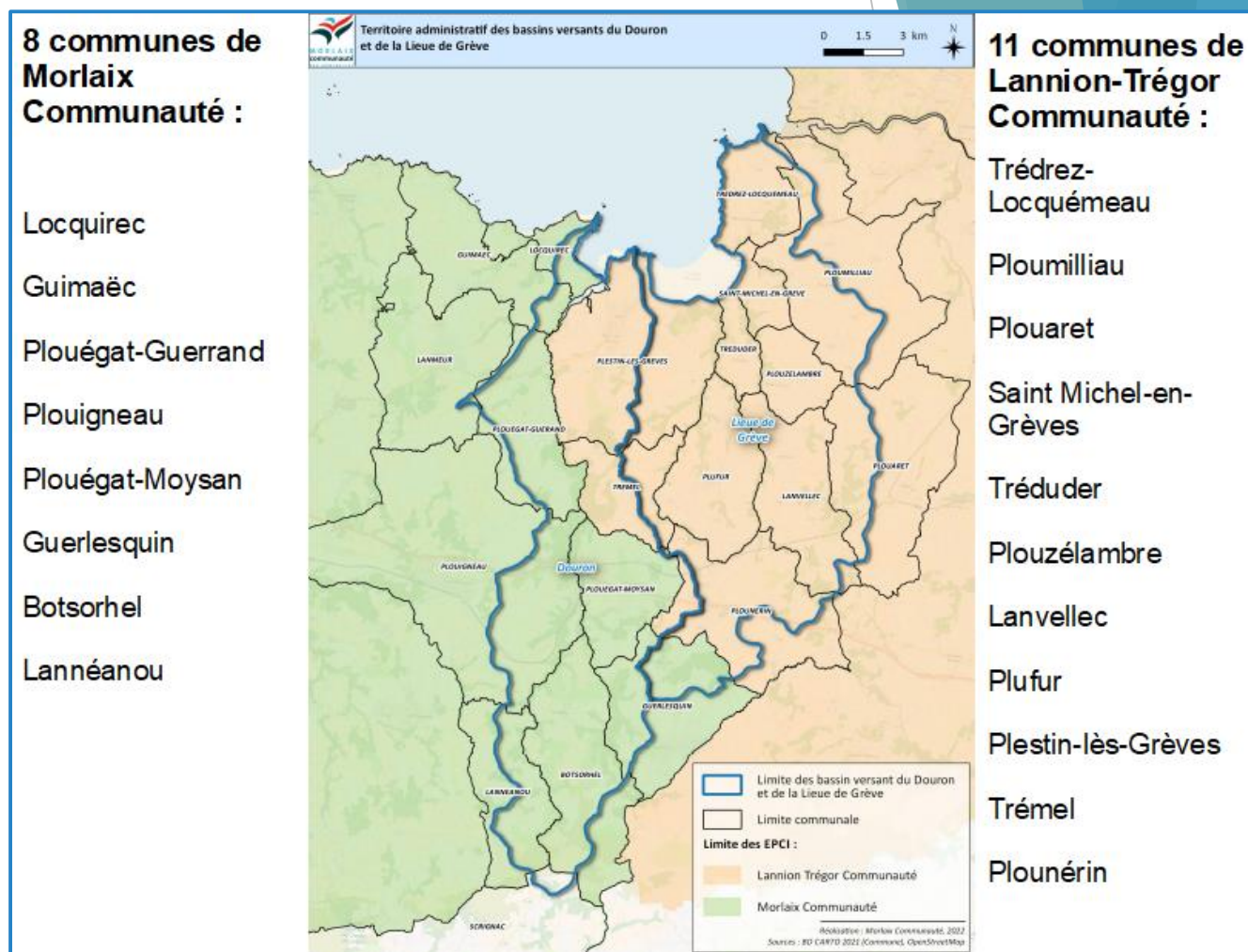
2/ Vers un nouveau programme PLAV3

> UNE VOLONTÉ DE SYNERGIE ENTRE LES BAIES DU DOURON ET DE LA LIEUE DE GRÈVE

Le projet 2022-2024 est co-porté politiquement par **Lannion - Trégor Communauté** et **Morlaix Communauté**.

Cela va se concrétiser par la signature d'un contrat territorial commun à l'échelle des deux baies et co-porté par les deux EPCI

La mise en œuvre du programme d'action est de la **responsabilité de chaque EPCI** qui assure le portage technique et administratif du programme d'action sur son territoire.



2/ Vers un nouveau programme PLAV3

> LES OBJECTIFS DU PLAV3

La disposition 10A-1 du SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne indique que :

“Afin de réduire significativement les marées vertes, il est nécessaire de poursuivre la diminution des concentrations en nitrates sur l’ensemble des cours d’eau”

Vu la complexité à définir avec précision les objectifs à atteindre pour agir significativement sur les marées, vertes, les porteurs de projet souhaitent, que dans la période du contrat 2022-2024, une modélisation (type Mars-Ulve 3D couplé au modèle TNT2) soit réalisée par les partenaires scientifiques afin d’estimer les objectifs d’abattements de flux d’azote nécessaires à la réduction significative des biomasses d’algues vertes, permettant ainsi de fixer des objectifs efficients et réalistes. C’est d’ailleurs une recommandation de la Cour des comptes.

Les résultats de cette modélisation qui est également une recommandation de la Cour des comptes pour la Lieue de Grève et le Douron devraient permettre de traduire cet objectif en réduction de flux printaniers de nitrates aux exutoires.

	Objectif 2021	Objectif 2027
SAGE BAIE DE LANNION 	Atteinte des 20 mg/l de nitrates dans les 5 cours d’eau	Division par 2 de la biomasse algale échouée sur la baie
SAGE LEON-TREGOR 	25 mg/l de nitrates Douron (en Q 90)	20 mg/l de nitrates Douron (en Q90)

Afin de suivre au mieux les évolutions de la qualité de l’eau sur leurs territoires, les deux baies s’engagent à suivre les indicateurs suivants :

les flux printaniers,

les concentrations en nitrates en moyenne et en quantile 90.

2/ Vers un nouveau programme PLAV3



>RAPPEL COMITOLOGIE PLAV

- Comité de pilotage régional du PLAV (Préfet de Région et Conseil Régional)
- Comité départemental de suivi (Préfet de département)
- Comité Baie (Présidence collectivités porteuses du contrat territorial)
- +autres instances de suivi de l'arrêté ZSCE

>INSTANCES DE GOUVERNANCE LOCALES:

L'élaboration du contrat territorial 2022 - 2024 Douron - Lieue de Grève a nécessité la mise en place d'instances de concertation associant les deux collectivités porteuses du contrat.

Au-delà des instances propres à chaque porteur de projet (Comité Professionnel Agricole (CPA), Comité relais, comités de pilotage, Commission Eau/Environnement-Climat, CLE), ces nouveaux espaces de dialogues continueront à être mobilisés tout au long de la mise en œuvre du contrat territorial.

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Commissions Locales de l'Eau Inter-SAGE	68 membres	Valorisation des actions mises en oeuvre Porté à connaissance et retours d'expérience	SAGE Léon-Trégor SAGE Baie de Lannion
Réunions de travail Lieue de Grève - Douron	Elus (VP environnement) et agents (coordinateurs PLAV) des collectivités porteuses	Définition de stratégies autour des actions communes (boucle, communication...)	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité relais Lieue de Grève - Douron	Elus des collectivités Elus Chambre Agriculteurs Agents des collectivités	Groupes de travail thématiques nécessitant un retour terrain Force de proposition	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité technique	Coordinateurs des PLAV Animateurs agricoles ou autres thématiques	Coordination et développement techniques des actions	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté

2/ Vers un nouveau programme PLAV3

> LA NÉCESSAIRE DÉFINITION DU RÔLE DE CHAQUE ACTEUR :

Le prochain PLAV sera articulé autour :

- de l'**arrêté "Zones Soumises à Contraintes Environnementales" (ZSCE)** porté par les préfets des départements,
- des plans d'actions volontaires coordonnés par les collectivités porteuses des projets de territoire () et formalisé dans un **contrat territorial** cosigné par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Etat, la Région Bretagne, les départements des Côtes d'Armor et du Finistère, la Chambre d'Agriculture.

Les rôles des services de l'Etat et des collectivités dans le pilotage de ces deux dispositifs ont été précisés :

RÔLE DES SERVICES DE L'ETAT	RÔLE DES COLLECTIVITÉS	RÔLE DES ORGANISMES DE CONSEILS
Mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié et du futur PAR7 Financement du volet curatif	Animation et mise en œuvre des contrats territoriaux Gestion du ramassage AV et de l'épandage	Accompagnement des agriculteurs

Tout au long de la mise en œuvre de la ZSCE, Morlaix communauté et Lannion-Trégor Communauté souhaitent maintenir un dialogue étroit avec les services de l'Etat.

3/ Programme d'action 2022-2024

> LES ACTEURS DES DEUX BAIES ONT IDENTIFIÉ 5 PRÉREQUIS :

1. S'inscrire dans la continuité / maintenir ce qui fonctionne
2. Préserver la relation de confiance et la collaboration entre les porteurs de projet et la profession agricole
3. Maintenir la mobilisation élevée (à plus de 70 %) des agriculteurs engagés et ne pas les pénaliser
4. Clarifier le rôle de chacun : Etat/contrôle et collectivités/ mise en œuvre des programmes contractuels
5. Adopter une approche intégrée (exemples : implication des filières, stratégie foncière)

3/ Programme d'action 2022-2024

> LES AXES DU PROGRAMME

7 volets thématiques sont inscrits dans le programme d'action 2022-2024. L'objectif est d'assurer la continuité des actions du PLAV 2 qui ont été jugées pertinentes, et d'intégrer ou renforcer certaines autres actions.

1	ZSCE
2	Agricole (mesures agro-environnementales)
3	Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
5	Actions Foncières
6	Valorisation des produits locaux
7	Transversal PLAV

3/ Programme d'action 2022-2024



> ZOOM SUR LES VOLETS THÉMATIQUES :

1	ZSCE
---	------

Ce nouveau volet thématique correspond au **suivi de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE** et comprend la participation aux comités de pilotage, aux comités de suivi, aux réunions d'information des agriculteurs, aux réunions avec les conseillers agréés, aux échanges sur le ciblage des exploitations, à la phase de bilan fin 2024.

2	Agricole (mesures agro-environnementales)
---	---

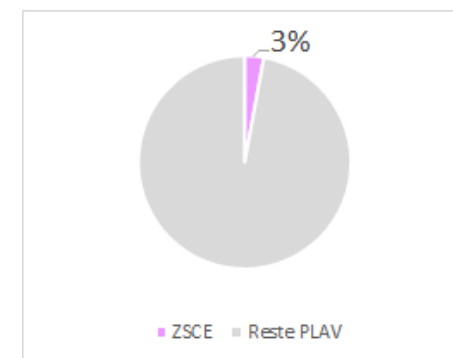
Poursuite des accompagnements individuels et collectifs dans la lignée du PLAV2 : conseils technico-économiques changement de système, gestion de l'herbe, fertilisation, groupes techniques, formation portes-ouvertes, expérimentation. Les accompagnements individuels permettant aux agriculteurs de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté ZSCE.

Renforcement de l'animation autour des outils financiers mobilisables par les agriculteurs : Boucle Vertueuse, MAEC (MAEC Herbivores, Eau, Biodiversité) => Dépôt d'un PAEC pour le 30 septembre 2022

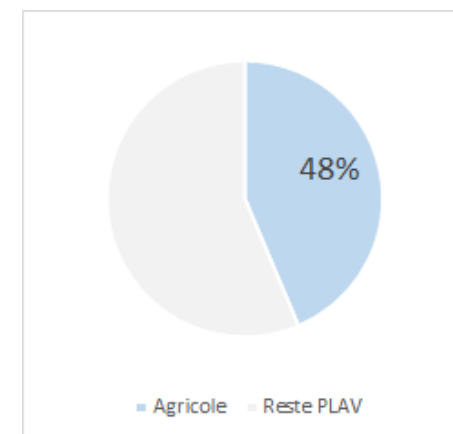
Evolution en 2022 de la boucle vertueuse pour :

- La rendre **compatible avec le nouveau cadre de la ZSCE** : Modification de la grille d'indicateurs utilisée pour le calcul des points boucle à modifier, Définitions des seuils et objectifs pour répondre aux 4 socles de l'arrêté => la boucle constitue une mesure de substitution ou d'équivalence de l'arrêté ZSCE
- **Elargir le catalogue des prestations**

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



3/ Programme d'action 2022-2024

> ZOOM SUR LES VOLETS THÉMATIQUES :

3	Milieus aquatiques (renaturation du milieu)
---	---

Maintien de l'accompagnement concernant les zones humides : Animation des MAEC Biodiversité, entretien des ZH avec gyrobroyeur (LTC).

Réflexion sur le ciblage de zones à enjeux stratégiques, notamment en lien avec le diagnostic très haute fréquence

En parallèle : programme d'action visant au rétablissement de la continuité écologique (hors PLAV)

4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
---	--

HORS PLAV

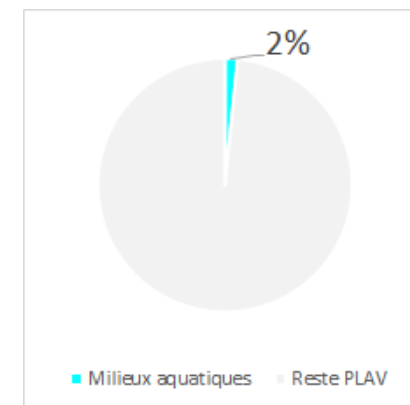
Animation et réalisation de travaux financés dans le cadre du programme Breizh Bocage (coût estimé sur les 3 prochaines campagnes (270 000 € LTC, 261 000 € Morlaix-Co)

5	Actions Foncières
---	-------------------

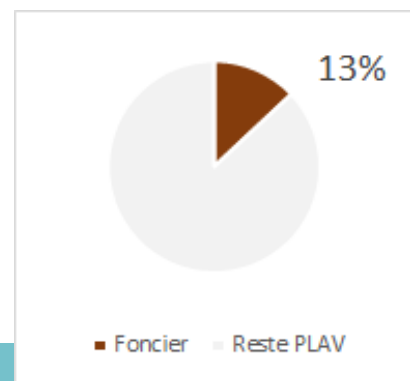
Axe clé pour accompagner les agriculteurs dans les changements de système :

- Veille foncière et repérage des opportunités de mise en réserve
- Animation pour les échanges parcellaires entre les agriculteurs et pour formalisation des échanges ainsi que les projets bocagers qui en découlent

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



3/ Programme d'action 2022-2024



6 Valorisation des produits locaux

Actions conduites en lien avec le projet « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » labellisé Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2021, Soutien des circuits courts et des produits locaux de qualité à travers le nouvel abattoir communautaire inauguré en 2021

7 Transversal PLAV

Coordination globale du PLAV : animation des instances de gouvernance, suivi technique et financier

Suivi de la qualité de l'eau avec la réalisation de 2 diagnostics à très haute résolution

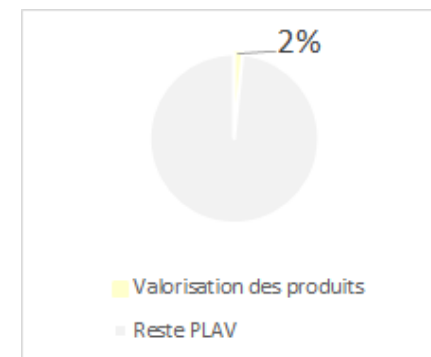
Développement de la communication pour valoriser l'investissement des agriculteurs dans le PLAV depuis de nombreuses années.

+ Ramassage/Epandage des Algues Vertes

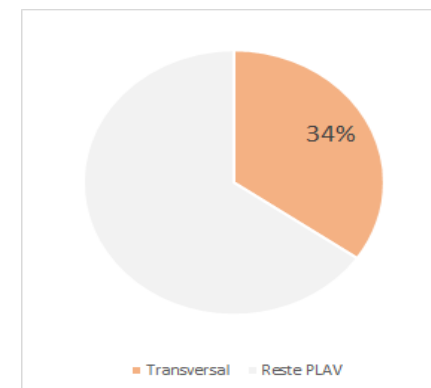
Surveillance quotidienne des zones d'échouage, ramassage et épandage des algues vertes

> 1 500 000 € prévisionnels sur la période 2022-2024

Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



Part Budget total PLAV
LTC+ Morlaix Co



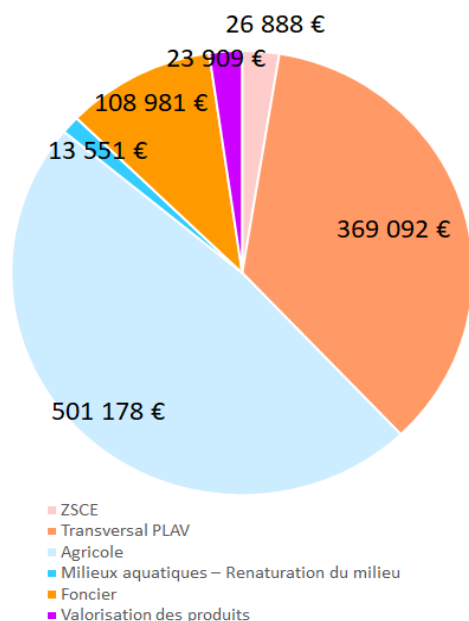
3/ Programme d'action 2022-2024

- **Lannion-Trégor Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à :

1 043 598 € TTC (soit 347 866 € annuel) pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.

Répartition des dépenses prévisionnelles 2022-2024 / PLAV 3

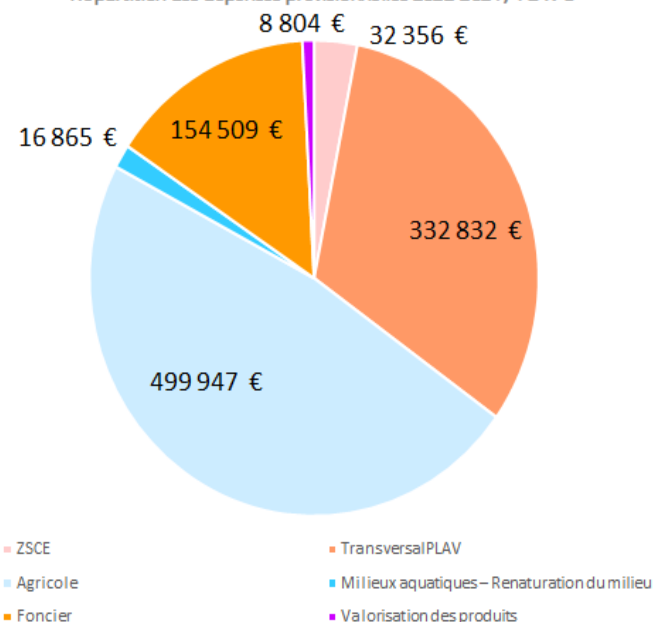


- **Morlaix Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à :

1 045 413€ TTC (soit 348 471 € annuel) pour le Douron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.

Répartition des dépenses prévisionnelles 2022-2024 / PLAV 3



Soit, au global pour les 2 bassins versants, une enveloppe prévisionnelle de plus de **2 millions d'euros**.

+ **450 000 euros** de prestations agricoles subventionnées dans le cadre des dispositifs “boucle vertueuse” et “chantiers collectifs” (prévi sur 3 ans)

+ **> 1 500 000 €** de ramassage/épandage Algues Vertes (prévi sur 3 ans)

3/ Programme d'action 2022-2024

Moyens humains dédiés au PLAV3



2,64 ETP + 0,32 ETP BB
répartis sur 14 agents

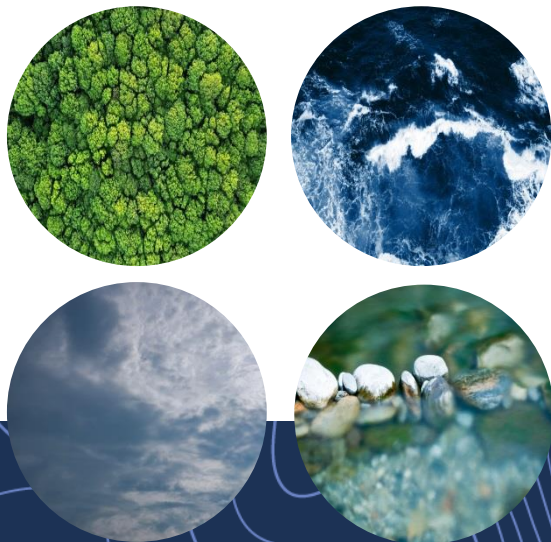
2,86 ETP + 0,65 ETP BB et 1,7 ETP volet curatif
répartis sur 10 agents

	Temps prestation sur les volets : Foncier/ Agricole/ZSCE (en ETP)
DOURON	1.1
LIEUE DE GREVE	1.3

Conclusion

Le plan de lutte contre les algues vertes repose sur plusieurs enjeux :

- Maintenir la dynamique collective sur les territoires et chercher l'engagement du plus grand nombre : continuer à accompagner, former...
- Proposer des outils financiers permettant d'accompagner les transitions nécessaires : faire évoluer l'outil boucle vertueuse pour mieux répondre aux attentes des agriculteurs.
- Intégrer dans les politiques publiques les enjeux de l'évolution du foncier agricole
- Communiquer sur les efforts réalisés pour valoriser l'investissement des agriculteurs et maintenir leur engagement
- Trouver les voies d'une mobilisation collective des filières.

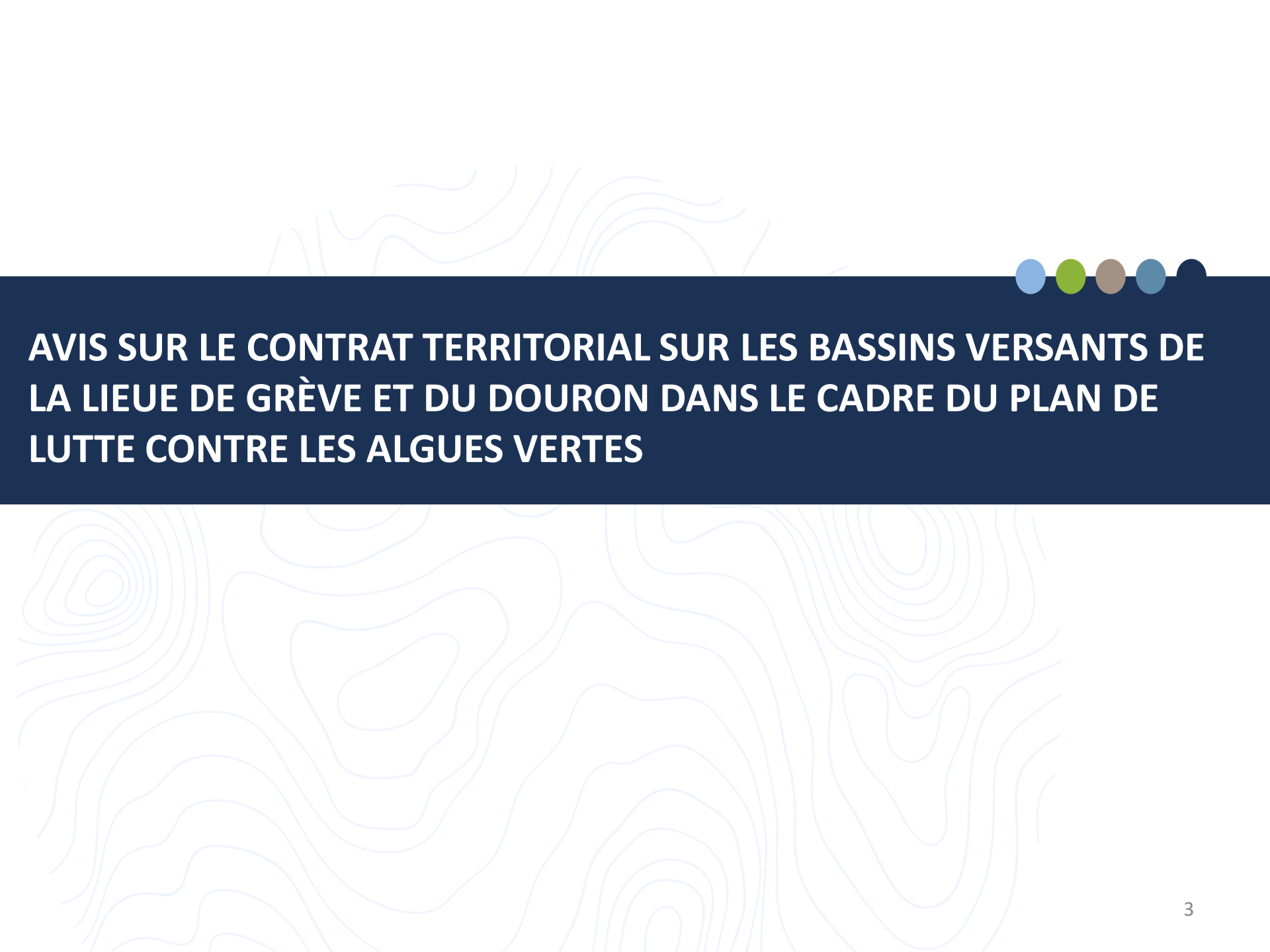


Commission Locale de l'Eau

Mercredi 21 septembre 2022, 10h00



- 1. Avis sur le contrat territorial des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douaron dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes**
- 2. Retour sur le comité de pilotage de l'étude d'acquisition de connaissances sur la ressource en eau**
- 3. Avis sur les demandes de dérogation à la règle n°3 du SAGE**
- 4. Retour sur les actualités de l'été et questions diverses**



AVIS SUR LE CONTRAT TERRITORIAL SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA LIEUE DE GRÈVE ET DU DOURON DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES

Arrêté ZSCE Douron/Lieue de Greve du 12 septembre 2022

Arrêté inter-préfectoral du 12/09/22 définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates contribuant à la prolifération des algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron

<https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/09/AP-ZSCE-Ldg-Douron-signé-12092022.pdf>

Pour mémoire, avis de la CLE du 07 juillet 2022 sur le projet d'arrêté ZSCE :

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/07/CR_CLE_SAGEBL_Projet_arreteZSCE_VF_annexes.pdf

DDTM 22

22-2022-09-12-00001

Arrêté inter-préfectoral du 12/9/2022 définissant le programme d'actions volontaires visant à diminuer les flux de nitrates et les risques de fuite d'azote contribuant à la prolifération des algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron en application notamment de l'article L. 211-3 du code de l'environnement et de l'article R. 114-1 du code rural et de la pêche maritime



Arrêté ZSCE Douron/Lieue de Greve du 12 septembre 2022

Principales modifications du projet d'arrêté suite à la phase de consultation

Article 1 : ajout de la référence à la masse d'eau littorale FRGC10

Article 3 : ajout d'un objectif recherché à travers les 4 axes d'action

- La réduction de fuites d'azote sous les parcelles agricoles par des mesures agronomiques
- L'amélioration de la couverture des sols
- L'amélioration de la gestion des cultures, et notamment des prairies,
- La protection des zones humides et des cours d'eau visant à améliorer le pouvoir épurateur des milieux
- L'amélioration de la gestion des cultures maraichères et des cultures sous serres

Suppression des mesures recommandées dans l'article 4

\$ 4.1. Les campagnes de RPA des deux premières années viseront à réaliser des reliquats sur l'ensemble des exploitations et prioritaires sur les exploitations dont l'administration a connaissance de reliquats d'azote élevés, de contrôles non conformes ou d'indicateurs de risque (pression d'azote élevée, augmentation du cheptel, surface importante en baie algues vertes).

\$ 4.4 Protection des zones humides et des cours d'eau

- ⇒ Mesures visant à améliorer la capacité épuratoire des parcelles adjacentes au cours d'eau / diagnostic terrain avant le 31 mai 2024 pour définir les aménagements et à défaut de diagnostic réalisation des aménagements sur les parcelles situées en partie ou totalité à moins de 50 mètres
- ⇒ Mesures agronomiques et gestion des cultures en zones humides / objectif fixé :
- Maintien à 100% des parcelles déjà en herbe ou en cultures pérennes
- Remise en prairie, cultures pérennes ou en arboriculture des zones humides cultivées à l'horizon de fin 2025 à 80% des surfaces minimum

Ajout mesures liées à la fertilisation des cultures / à la conduite des cultures

\$ 4.7 Mesures de substitution ou d'équivalence

Boucle vertueuse : mesure en cours de calage et qui fera l'objet d'un arrêté complémentaire

Article 6. boucle vertueuse reconnue comme mesures de substitution et valant en même temps charte d'engagement individuel

Réécriture des articles

Article 7 Coordination et suivi des mesures (comité opérationnel technique, Comité de baie)

Article 8 Dispositifs d'accompagnement proposés aux agriculteurs



Présentation :

Contrat territorial des bassins
versants de la Lieue de Grève et
du Douron dans le cadre du plan
de lutte contre les algues vertes



Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité d'eaux continentales et littorales

Disposition 4 : Eradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes

La Commission Locale de l'Eau souhaite poursuivre les efforts engagés et fixe comme objectif, pour 2027, d'éradiquer le phénomène de prolifération des algues vertes sur la baie de la Lieue de Grève en :

- renforçant le volet préventif
- maintenant le volet curatif,
- développant des nouveaux outils au regard du bilan du premier plan de lutte contre les algues vertes.

La Commission Locale de l'Eau affirme la volonté du territoire de maintenir une activité d'élevage compatible avec les objectifs de préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels fixés dans le SAGE et économiquement viable sur le territoire du SAGE Baie de Lannion. Pour ce faire, elle s'engage à poursuivre un travail collectif visant prioritairement la réduction des flux d'azote, comme facteur de contrôle de la prolifération des algues vertes et la limitation des transferts vers les milieux (gestion des zones humides, restauration du maillage bocager, couverts efficaces).

La structure porteuse du SAGE Baie de Lannion travaille en partenariat avec celle du SAGE Léon Trégor afin d'assurer la cohérence des actions envisagées sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

Au regard des études scientifiques (notamment celle du CEVA qui fixe un objectif de concentration compris entre 10 et 15 mg/l pour diviser la biomasse algale par deux d'ici 2027) et des dynamiques observées sur les bassins de la Lieue de Grève, la Commission Locale de l'Eau fixe un objectif de concentration moyenne annuelle de 20 mg NO₃/l sur les cours d'eau du bassin de la Lieue de Grève d'ici 2021.

Cet objectif de 20 mg/l est traduit en termes de flux de nitrates annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité pour chaque cours d'eau dans le tableau suivant :

Cours d'eau	Concentration moyenne annuelle (mg/l)		Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO ₃ /ha/an)			Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003
	2014/2015	Objectif 2021	1999/2003	2011/2015	Objectif 2021	
Yar	23	20	111	89	72	- 35%
Roscoat	24		95	75	60	- 37%
Kerdu	22		98	64	54	- 45%
Quinquis	35		101	96	51	- 50%
Traou Bigot	26		59	55	41	- 31%

Afin d'atteindre ces objectifs, le programme d'actions élaboré sur la Lieue de Grève est mis en œuvre. Ce dernier précise les engagements respectifs des signataires concernant sa mise en œuvre, son suivi et son financement.

Les grandes orientations du programme d'actions sont :

- l'augmentation de la couverture efficace des sols
- l'accompagnement des changements de système
- l'amélioration de valorisation économique des produits agricoles locaux
- la réorganisation du foncier
- la poursuite des actions d'aménagement de l'espace

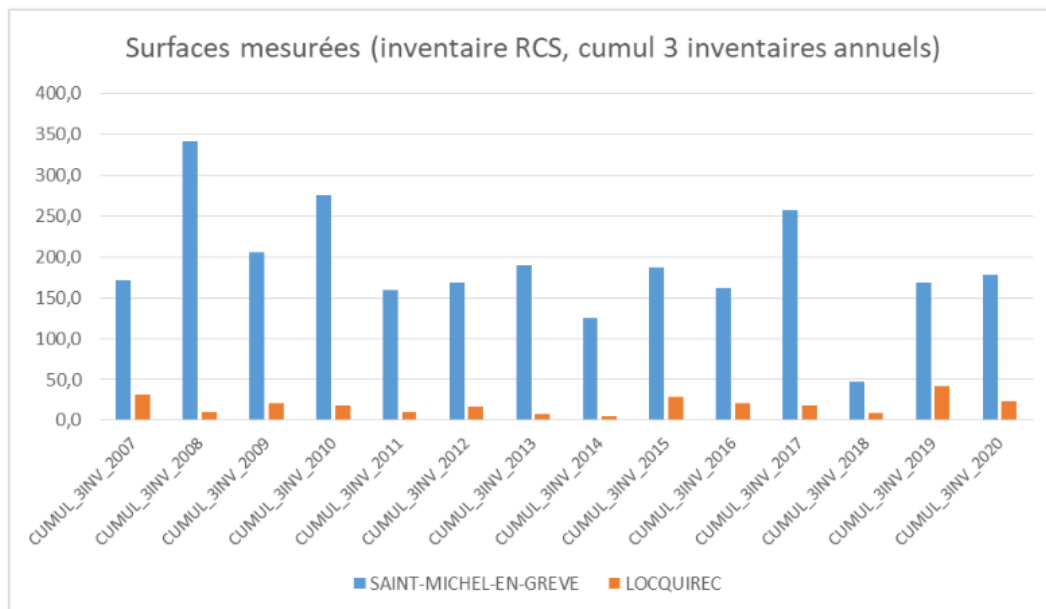
Le comité de bassin versant de la Lieue de Grève en réalise l'évaluation annuelle afin d'identifier et de lever les principaux freins.

La Commission Locale de l'Eau se réunit annuellement pour suivre la mise en œuvre du programme d'actions (étapes d'avancement et bilans).

Disposition 5 : Maintenir un volet curatif

En application de l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes concourent avec l'Etat à la protection de l'environnement. La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de la participation financière de l'Etat dans le maintien des opérations du volet curatif (ramassage, transport, traitement et épandage) comme facteur de sécurité des personnes, de maintien de l'activité touristique et de maîtrise préventive du phénomène (limitation du stock de fin de saison).

Indicateurs de résultats
Surfaces d'échouage



Graphique : surfaces en ulves (ha) sur les trois inventaires annuels du RCS pour les 2 sites représentant le plus de surface « Saint Michel en Grève » et « Locquirec » (seuls les dépôts d'ulves sont intégrés ici, algues vertes filamenteuses non digitalisées) (source : CEVA)



Avis sur le contrat territorial Lieue de Grève/Douron

Indicateurs de résultats
Qualité des eaux de surface

Concentration moyenne annuelle de nitrates

Cours d'eau	Concentration moyenne annuelle (mg/l)				
	2014/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Objectif 2021
Yar	23	20,4	19,9	19,6	20
Roscoat	24	20,8	20,3	18,8	
Kerdu	22	19,1	19,1	19,5	
Quinquis	35	32,6	29,3	27,8	
Traou Bigot	26	25	23,9	21,7	

Indicateurs de résultats
Ecart par rapport aux objectifs fixés
sur la réduction des flux de nutriments

Les résultats des années hydrologiques 2019-2020 et 2020-2021 confirment la diminution des concentrations en nitrates mesurées aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève.

Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO₃⁻/ha/an)

Cours d'eau	Flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité (kgNO ₃ ⁻ /ha/an)						Objectif de réduction des flux annuels par rapport à 1999/2003
	1999/2003	2011/2015	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Objectif 2021	
Yar	111	89	74	74	76	72	- 35%
Roscoat	95	75	60	59	57	60	- 37%
Kerdu	98	64	49	48	51	54	- 45%
Quinquis	101	96	77	67	65	51	- 50%
Traou Bigot	59	55	50	48	40	41	- 31%

Les flux annuels spécifiques pondérés par l'hydraulicité calculés pour chacun des cours d'eau de la Lieue de Grève suivent également une tendance à la baisse. Les objectifs sont atteints pour le Roscoat et le Kerdu.



AVIS DE LA Commission Locale de l'Eau



Proposition Avis CLE sur le contrat territorial Lieue de Grève / Douron

Le SAGE Baie de Lannion fixe un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes d'ici 2027.

L'arrêté ZSCE ainsi que le contrat territorial sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron sont en cohérence avec les grandes orientations fixées dans le SAGE (orientation n°2) à savoir :

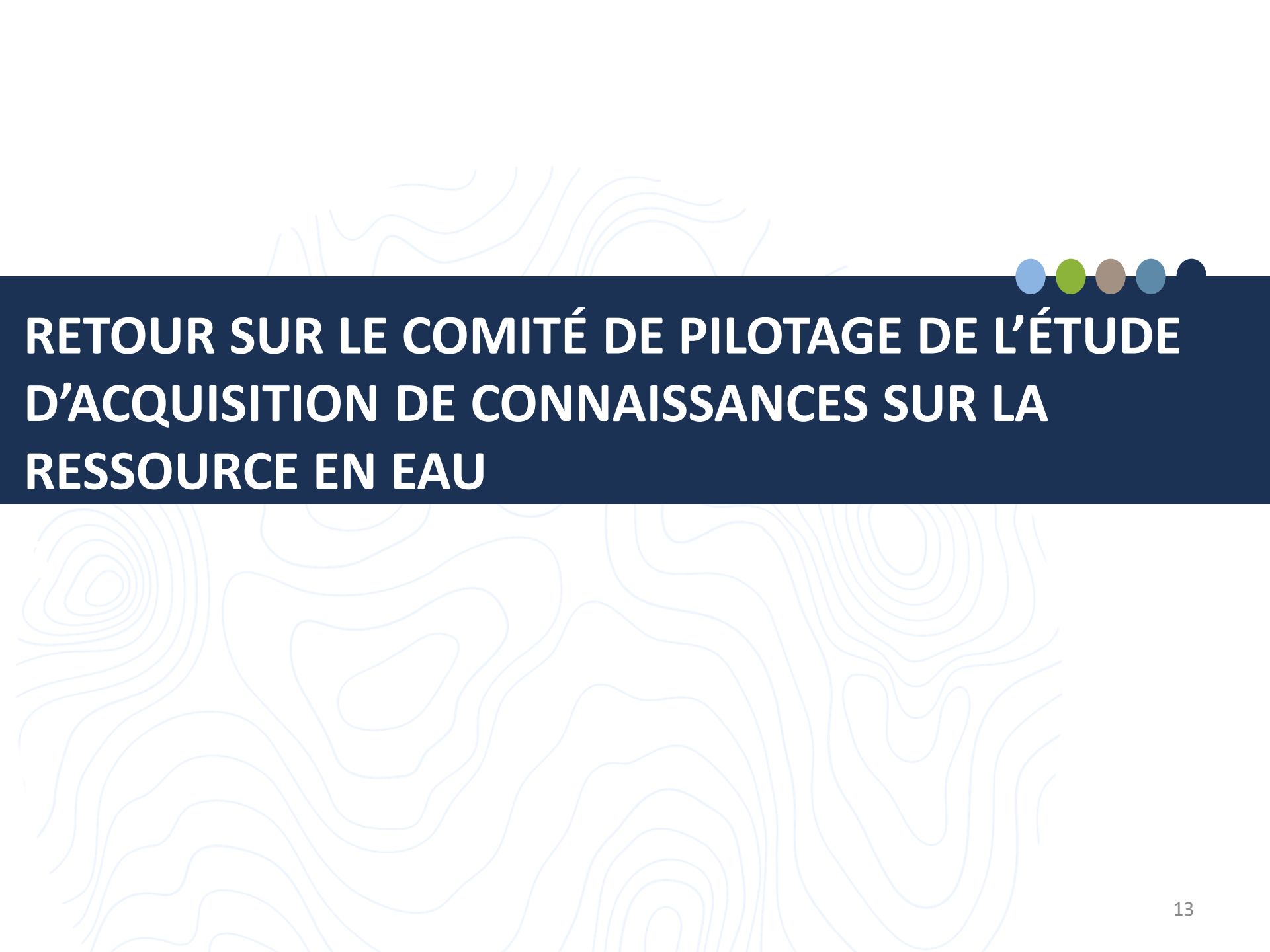
- le renforcement du volet préventif
- le maintien du volet curatif
- le développement des nouveaux outils au regard du bilan du 1er plan de lutte contre les algues vertes en œuvre au moment de l'approbation du SAGE et du 2ème plan.

La Commission Locale de l'Eau réaffirme la nécessité de maintenir la dynamique collective sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron telle que celle des plans de lutte précédents. Il paraît indispensable de poursuivre :

- les réflexions pour la mise en œuvre dans les plus brefs délais d'une stratégie foncière permettant l'évolution des systèmes vers des systèmes à faibles fuites d'azote, le regroupement parcellaire et les nouvelles installations ;
- l'adoption d'une approche intégrée impliquant davantage les filières. La petite taille des bassins versants et le nombre réduit d'agriculteurs ne permettent pas de mener seul ce changement. Il est attendu de la part de l'Etat une action particulière pour répondre aux enjeux de notre territoire.
- les actions de communication sur les évolutions déjà engagées depuis de nombreuses années par les agriculteurs.

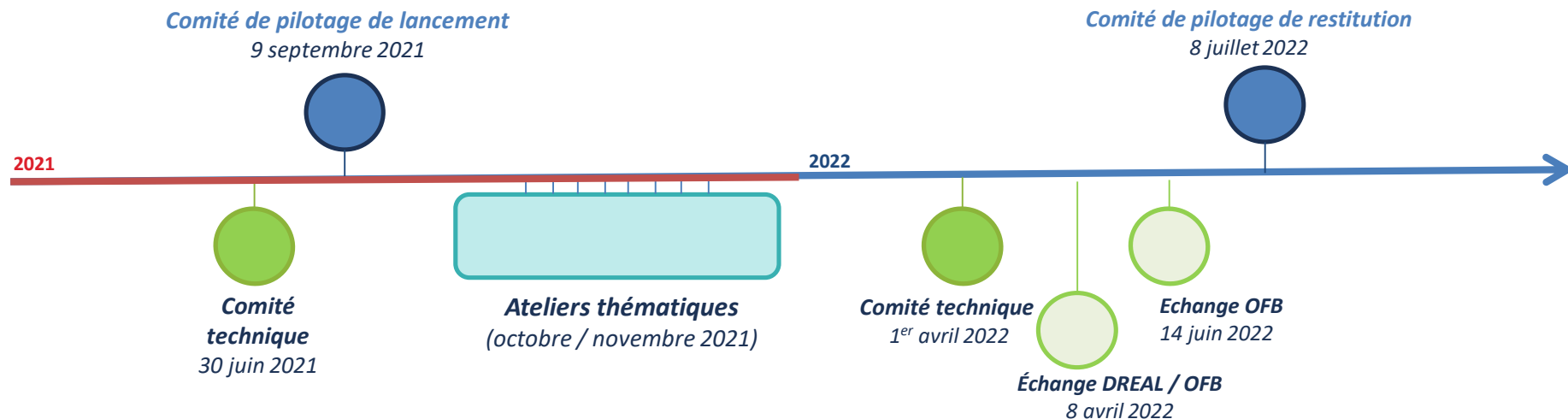
La Commission Locale de l'Eau rappelle l'importance de bénéficier d'un appui du comité scientifique pour traduire l'objectif d'atteinte du bon état de la masse d'eau littorale FRGC10 en terme de réduction de flux d'azote de printemps et d'été aux exutoires des cours d'eau contributeurs des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron.

La CLE considère que c'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers (outils financiers, moyens humains pour l'accompagnement technique et individuel), que le territoire pourra reconquérir la qualité de la masse d'eau littorale Baie de Lannion.



RETOUR SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LA RESSOURCE EN EAU

Etude / ressource en eau



Objectifs de l'étude

CARACTERISTIQUES ET GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Quels sont les enjeux actuels en lien avec la qualité et la quantité de la ressource en eau pour les différentes activités du territoire ? Les milieux aquatiques ?

Face aux effets attendus du changement climatique sur la ressource en eau, quels sont les enjeux à venir sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion ?

Réflexions, stratégie, actions en cours ou envisagées pour répondre à ces enjeux

Ateliers thématiques

LES RESSOURCES

Les débits des cours d'eau ont-ils changé depuis 30/40 ans ?

Quelle est la ressource en eau sur les bassins versants (Unités de gestion) et comment se répartit-elle dans l'espace et dans le temps (saisons/années) ?

LES USAGES DE L'EAU

Quels sont les différents usages consommateurs d'eau ?

Quels sont les volumes prélevés et restitués sur mon territoire ? Comment se répartissent-ils dans l'espace et dans le temps ?

Comment est gérée la ressource en eau sur le territoire ?

ANALYSES DES DONNEES COLLECTEES

Etude / ressource en eau

Titre :

La ressource en eau sur le périmètre
du SAGE Baie
de Lannion : milieux aquatiques et
localisation des captages pour
l'alimentation en eau potable et des
stations d'épuration

Légende :

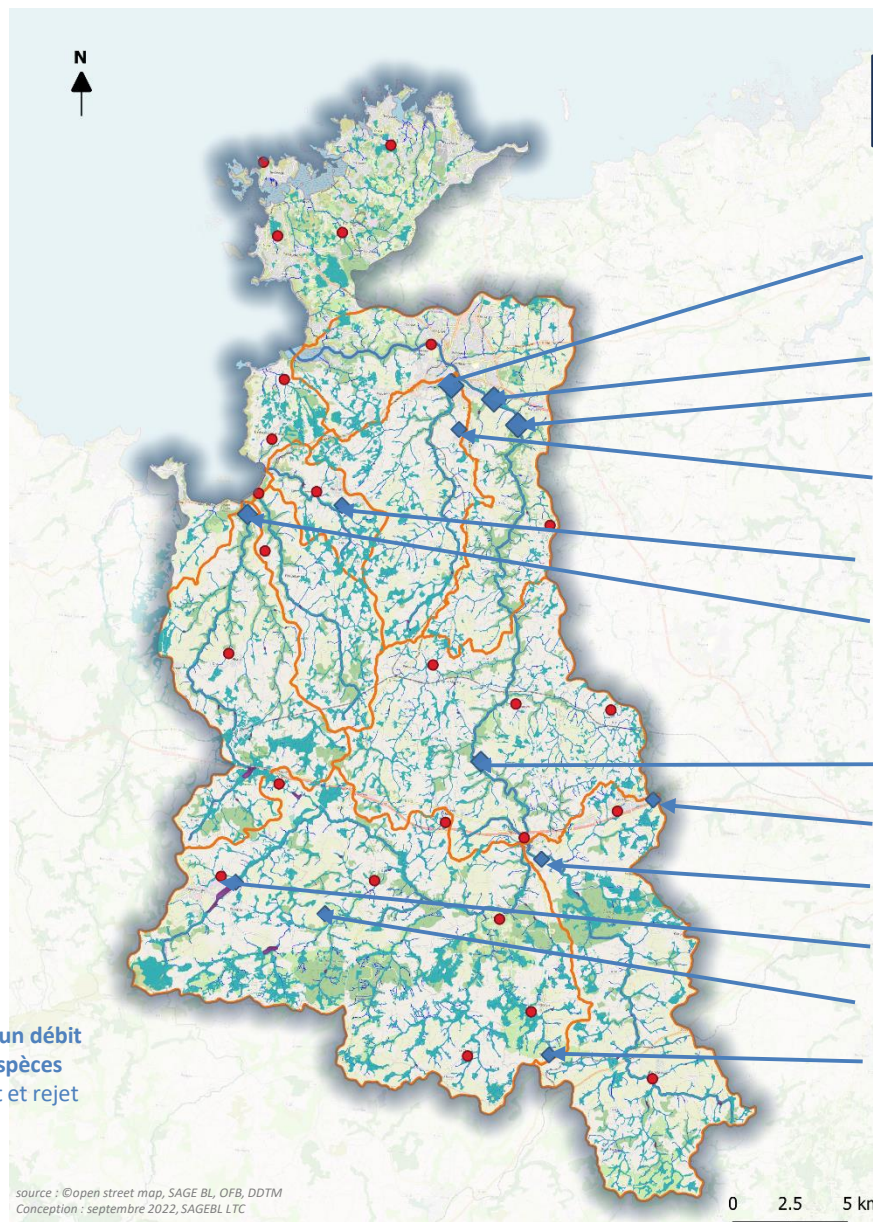
- cours d'eau
- zones humides
- plans d'eau
- captages pour la production
d'eau potable
- stations d'épuration

UG déjà en tension

Sbv Min Ran
BV Léguer aval
BV Guic

UG pour lesquels ils seraient utiles de calculer un débit
écologique pour veiller à la préservation des espèces
aquatiques (éloignement point de prélèvement et rejet
station d'épuration)

BV Léguer intermédiaire



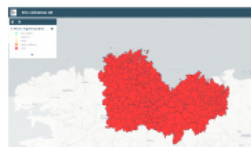
www.sage-baie-lannion.fr

[Sage - Baie de Lannion > Nos actions>INFO SÉCHERESSE / EAU : CRISE](#)

INFO SÉCHERESSE / EAU : CRISE

Départements du Finistère et des Côtes d'Armor placés en CRISE SÉCHERESSE depuis le 10 août 2022
Plus d'informations sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor

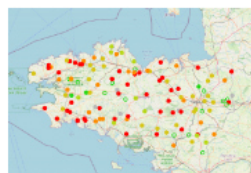
Consultez les mesures de restriction d'usages de l'eau, secteur par secteur dans les Côtes d'Armor, en cliquant sur cette carte :



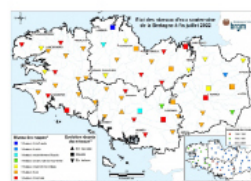
POUR ALLER PLUS LOIN :

Les bilans des situations hydrologiques sur les Côtes d'Armor sont téléchargeables sur [INFO SÉCHERESSE 22](#) (site internet de la Préfecture 22)

Toutes les informations sur la situation hydrologique (débit des cours d'eau, niveau des nappes, bulletins, ...) et les arrêtés sécheresse sont consultables dans [rubrique OBSERVATOIRE DE L'EAU/Quantité d'eau](#)



Débits des cours d'eau



Niveau des nappes souterraines

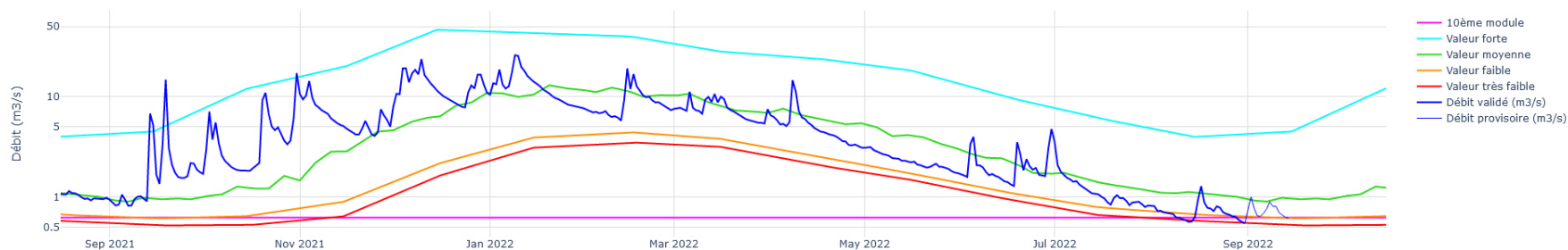
21/09/2022 0,58 m3/s

J2233020 Le Légier à Pluzunet

[Télécharger les données](#)

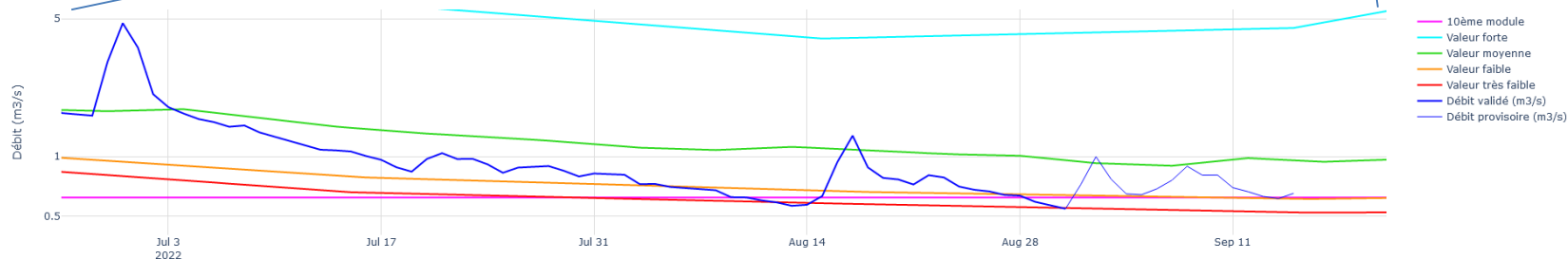


J2233020 - Le Légier à Pluzunet



Source : DREAL Bretagne 2022

J2233020 - Le Légier à Pluzunet



Source : DREAL Bretagne 2022

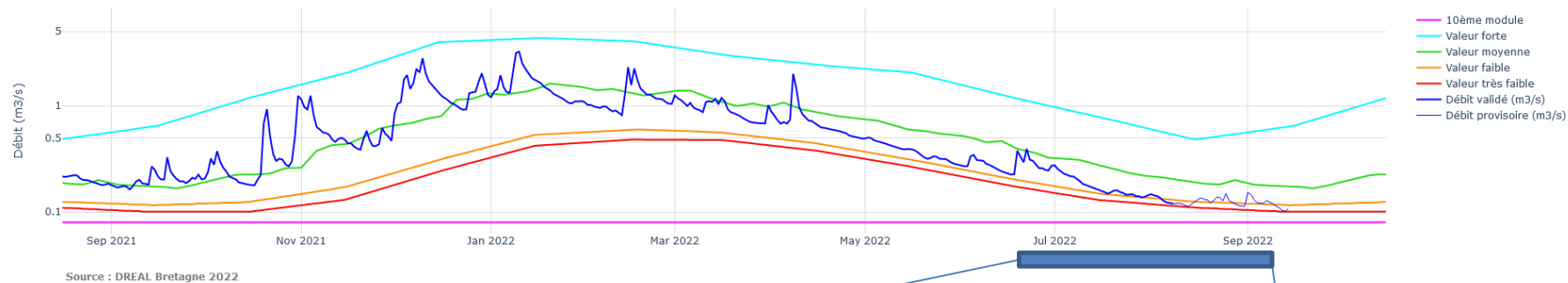


21/09/2022 0,10 m3/s

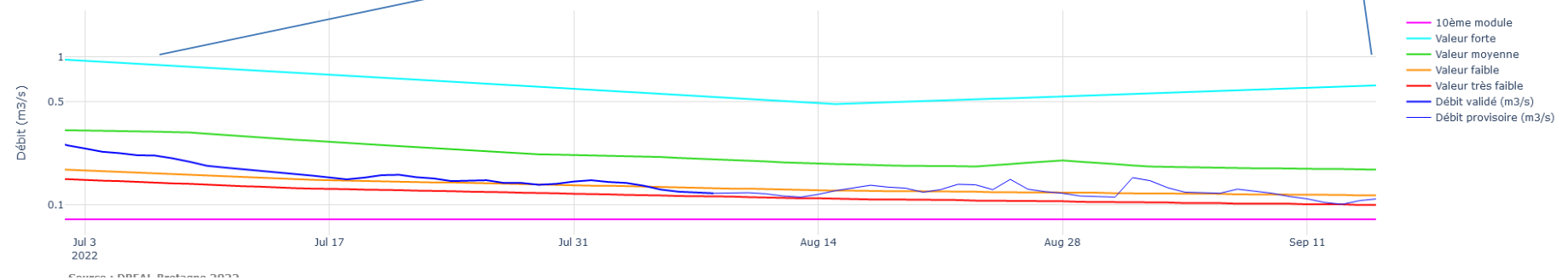
J2314910 Le Yar à Tréduder

[Télécharger les données](#)

J2314910 - Le Yar à Tréduder



J2314910 - Le Yar à Tréduder



- Quels sont les débits optimaux permettant le maintien du bon état de chaque unité d'eau au regard de la Directive Cadre sur l'Eau ?
- Quel est l'état de nos cours d'eau (peuplements, habitats, paramètres hydro-morphologiques, physico-chimiques et thermiques) ?
- Quelles sont les espèces cibles par unité d'eau ?
- Quel débit de crue nécessaire pour maintenir les habitats ?
- Quel débit d'étiage nécessaire pour maintenir les habitats ? Assurer la continuité écologique ? Assurer un débit d'appel des espèces migratrices ?
- Combien de fois le milieu peut supporter des baisses de débit en dessous du débit optimal ? A quelle fréquence ?

CCTP n°1 / partie « M » : Analyse des besoins nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques

5a Etat des lieux des écosystèmes aquatiques

5b Choix des espèces cibles

5c Détermination des débits optimaux (débits écologiques) assurant le bon état écologique des unités d'eau

Démarrage collecte de
données en interne

Proposition volet « Milieu » :

- Tranche conditionnelle « volets M et C » EGIS
 - ⇒ Attendus différents - depuis la rédaction du CCTP en 2020 / nouvelle plate-forme HABBY attendue pour fin 2022 - modélisations de l'évolution des habitats aquatiques selon les débits simulés
 - ⇒ Il est donc proposé de ne pas déclencher la tranche conditionnelle
- Mise en place d'un groupe de travail technique pour compléter cet état des lieux des données disponibles sur le volet MILIEUX
- Rédaction d'un nouveau cahier des charges pour le volet Milieux *septembre/octobre*
- Lancement de la consultation des bureaux d'études *fin 2022*

AUTRES VOLETS :

- Analyse de la gestion de la ressource en eau – été 2022 – prise de contacts *septembre/octobre*
- Volet Climat / rapprochement des études régionales



AVIS SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION À LA RÈGLE N°3 DU SAGE



RETOURS SUR LES PROBLÉMATIQUES DE L'ÉTÉ ET QUESTIONS DIVERSES

- Ressource en eau et sécheresse
- Mortalité piscicole sur le Yar (août 2022)
- Décision Conseil d'Etat 28 juillet 2022 / continuité écologique
- APPCB :
 - Rencontre avec la Vice-Président Santé, Eau et Biodiversité de la Région Bretagne, madame Delphine ALEXANDRE le 22/09/2022
 - Organisation d'une journée Eau et Urbanisme le 10/11/2022
- Appel à candidature : suppléant à la Gouvernance DLAL FEAMPA 2021-2027 : Commission Mer et Littoral (*pour mémoire madame Annie Bras-Denis a été désignée comme titulaire en CLE du 07/07/2022*)

Eau et Sécheresse



Rechercher

OK

AU QUOTIDIEN

Economie

Tourisme

PLESTIN-LES-GRÈVES

Économie d'eau : une démarche qui coule de source



Sous les yeux de Yann Kergoat, représentant le SAGE Baie de L'Huonnic, élu délégué au développement durable et des animateurs s'est montré très intéressé par la robinetterie.

La population bretonne s'accroît, mais la ressource en eau potable, venant à 80 % des rivières, est en baisse.

chez soi », expliquant qu'il a donné quelques conseils aux habitants : prendre de l'eau à la source, éviter de laisser l'eau couler inutilement, etc.

TRIBUNE LIBRE. Economies et mesurètes

Certaines communes du Trégor ont pris des mesures énergiques afin de réduire la consommation d'eau : fermeture des douches à Perros-Guirec, fermeture des robinets du cimetière de Trégastel.

évacuer 10 centilitres de pipi est aberrant, surtout si l'opération se renouvelle plusieurs fois par jour. La rigueur imposée aux familles venant au cimetière le dimanche, contraintes de porter des bouteilles d'eau, doit être appliquée

Avec le réchauffement climatique, la pénurie devient systématique. Elle crée des tensions locales face aux besoins des particuliers, de l'industrie et de l'agriculture », constate Alexandre Schoultz, patron d'Hoal, créateur du mouvement Goudrethy.

Quelles sont les régions les plus touchées ? Le risque de sécheresse d'ici à septembre varie de « fort à très fort », avec des niveaux particulièrement alarmants dans le centre-ouest, de la Charente-Maritime au sud de la Vendée, en passant par l'est de la Maine-et-Loire, la Sarthe, l'Indre-et-Loire.

Dans ces bassins hydrologiques assésés par la sécheresse, « il est indispensable de suivre les mesures d'économie de cette ressource vitale », alerte le BRGM. Les deux tiers du rétro-polluée concernée en mètres cubes proviennent des rivières souterraines. Des réserves stratégiques dans lesquelles sont puisées aussi deux tiers des irrigations agricoles.

Les usagers ont-ils conscience du risque ?

Selon une étude menée en 2020 par le Centre d'information sur l'eau (CIE), un tiers d'usagers pensaient ne pas manquer d'eau dans l'avenir. La proportion grimpe à 43 % en Bretagne et, surtout, dès le 7 juin, l'Isère-Groix a été placée en niveau rouge « crise sécheresse » par le préfet du Morbihan. Soit un mois avant l'arrivée des vacanciers qui vont faire l'objet d'une campagne d'information à l'économie d'eau, annonce Muriel Macé, directrice générale du CIEAU.

Quels gestes adopter ? Certains sont prioritaires, « sans pour cela perdre en confort ». Récupérer la pluie, installer des réductions, surveiller les fuites, en particulier des chauffe-eau, avant de partir. Autre solution vertueuse : « Laver la voiture moins souvent et privilégier au maximum les stations ».

Alien Le BLOA.

Perros-Guirec

Économie d'eau et fermeture des douches de plage



Les vacanciers appelés à économiser l'eau potable

Le niveau des réserves d'eau est préoccupant. Alors que des mesures de restriction des usages concernent plusieurs départements, des invitations à la sobriété ciblent les zones touristiques.



Certains gestes pour économiser l'eau sont prioritaires, sans pour autant perdre



Des douches de plage vont-elles être supprimées dans le Trégor ?

Depuis le 1^{er} juillet 2022, Perros-Guirec a fermé l'eau de ses douches de plage par rapport au risque de sécheresse et de manque d'eau. Cette décision va-t-elle faire tache d'huile sur le littoral trégorrois ?

grat ne prend pas la suite : « à la rigueur », du moment de son rôle touristique, elle met à disposition une douche extérieure, située en hauteur, la dalle de treillis ». Mais ne s'agit-il pas d'un problème d'économie, mais de respect de ce bon principe qu'est l'eau potable, précise la SDE. Cette consommation d'eau ne correspond pas, dans le cadre d'un usage va être et la municipalité de

3 À Trégower, le maire va être favorable. « C'est un homme de bien, sur le long terme, il n'a rien de plus à nous offrir », nous l'indiquent ses conseillers. C'est un service qui nous

drairie d'arrêter, l'histoire m'arrive, moi à Trégower, deux douches mobiles sur la plage de Port Land et de la Grotte, selon nos conseillers. C'est un service qui nous

Toute la Bretagne placée en vigilance sécheresse

La sécheresse persistant en Bretagne, la tension monte d'un cran à propos de la ressource en eau. La vigilance est de rigueur dans les quatre départements. Le Morbihan active des seuils d'alerte.

Bruno Saladin

Quatre départements en vigilance sécheresse

Le Finistère, le Morbihan, les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine ont été placés par leurs préfets en vigilance sécheresse au 1^{er} de ce dernier mois. Dernière en date, la préfecture de Côtes-d'Armor. Depuis jeudi, la mise en vigilance sécheresse « au titre des milieux aquatiques » y est activée.

Alerte sécheresse renforcée en Côtes-d'Armor

Les remplacements de piscine, nettoyage de véhicules ou de bâtiments, douches de plage sont toujours interdits. La préfecture demande à tous les particuliers, professionnels et les professionnels, des entreprises en mode économie d'eau, de respecter les restrictions de 25 % de leur consommation habituelle.

Le stade ultime : la crise

Enfin, une situation de crise - le stade ultime - prévoirait l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires, y compris des prélèvements à des usages professionnels. Seuls les prélèvements d'urgence seraient autorisés.



Le débit de l'Odet, ici à Quimper, s'est nettement réduit ces dernières semaines, en dépit des pluies de juin. Photo B.S.

machines à laver ou lave-vaisselle à moitié vide, en limitant l'arrosage des espaces verts, etc. Dans l'immédiat, les agriculteurs ne sont pas concernés par ces restrictions, même si la chambre d'agriculture de Bretagne les encourage, comme tout consommateur, à réguler, autant que possible, leur consommation d'eau.

Les restrictions en cas de seuils d'alerte

Cependant, les seuils d'alerte déclenchés dans le Morbihan impliquent plus de contraintes. Par exemple, les restrictions horaires pour l'arrosage des espaces verts.

Le stade ultime : la crise

Enfin, une situation de crise - le stade ultime - prévoirait l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires, y compris des prélèvements à des usages professionnels. Seuls les prélèvements d'urgence seraient autorisés.

Alerte sécheresse renforcée dans les Côtes-d'Armor : les restrictions s'intensifient

Valérie Bridard

Pratiquement pas de pluies dans les zones de Lamballe-Armor à Loudéac (au sud et à l'est des Côtes-d'Armor), la situation est telle que le préfet a décidé, par arrêté daté de jeudi, de passer en « alerte renforcée sécheresse » sur ces secteurs. D'ici quelques jours, c'est l'ensemble du département qui devrait être concerné et le degré d'alerte « crise » n'est pas loin.

Le stade ultime : la crise

Enfin, une situation de crise - le stade ultime - prévoirait l'arrêt des prélèvements d'eau non prioritaires, y compris des prélèvements à des usages professionnels. Seuls les prélèvements d'urgence seraient autorisés.

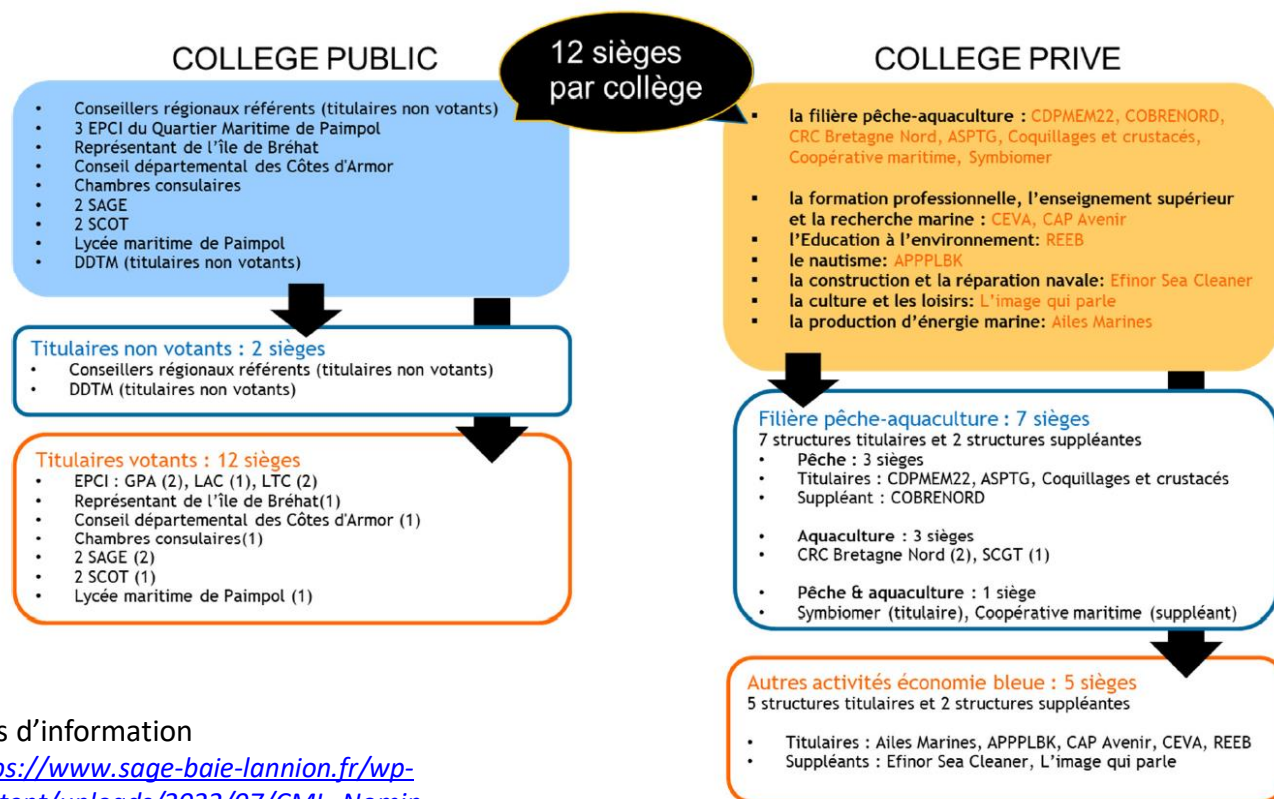
APPEL A CANDIDATURE (supléant)

Gouvernance DLAL FEAMPA 2021-2027 : Commission Mer et Littoral

FEAMPA Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

DLAL Développement Local mené par les Acteurs Locaux*

Dossier de candidature déposé en avril 2022 « Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable »



Plus d'information

https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2022/07/CML_Nomination_17-06-22.pdf



Bureau CLE

vendredi 18 novembre 14h00

Commission Locale de l'Eau

vendredi 16 décembre 10h00



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-baie-lannion.fr

Partenaires financeurs :

